

Vers la fin de juin 1766, le bourreau reçut l'ordre de se rendre sur le champ à Abbeville pour une exécution capitale.

Quelques jours auparavant, le parlement avait condamné le jeune chevalier de la Barre à être brûlé après avoir eu la tête tranchée, pour avoir chanté des chansons sacrilèges sur la Vierge et les saints.

Dès son arrivée, Charles-Henry Sanson alla se mettre à la disposition du lieutenant-criminel ; ce dernier lui précisa qu'il s'agissait du chevalier de la barre et que l'exécution était fixée au lendemain.

En 1747, on avait élevé sur le Pont-Neuf d'Abbeville, un calvaire. Le 9 août 1765, des passants remarquent que le Christ a été vandalisé. Le lieutenant-criminel, Duval de Soicourt, entendit une centaines de témoins mais ne put éclaircir l'affaire.

Madame Feydeau de Brou, une dame pieuse et charitable, s'était attiré l'inimitié de cet officier : cette dame, abbesse de l'abbaye de Villancour, avait dans son couvent une pensionnaire dont l'officier était le tuteur ; cette orpheline était riche et le lieutenant-criminel espérait faire entrer cette fortune dans sa famille en lui faisant épouser son fils. La jeune fille ne le souhaitait pas et l'abbesse la soutint.

Le chevalier de la Barre était un cousin de l'abbesse et le lieutenant-criminel s'était juré d'avoir sa revanche.

Quelques jours avant la dégradation du calvaire, le chevalier se promenait avec un de ses amis, d'Etalonde de Morival ; ils avaient rencontré une procession de capucins et avaient conservé leur chapeau sur la tête car il pleuvait à verse.

L'officier avait commencé l'instruction et lorsqu'il y eut la mutilation du crucifix, il réunit les deux affaires et décréta d'accusation cinq jeunes gens dont de la Barre et Moisnel qui furent seuls arrêtés.

Moisnel qui n'avait que quatorze ans fut acquitté, le chevalier de la Barre et d'Étalonde de Morival, par contumace, furent condamnés le 28 février 1766.

Le 1^{er} juillet, à neuf heures, le cortège se mit en route M. de la Barre portant sur sa poitrine un écriteau : « Impie, blasphémateur, sacrilège abominable et exécration ».

On le conduisit devant le porche de Saint-Wulfran où il devait faire amende honorable :

« M'avouer coupable, s'écria-t-il, ce serait offenser Dieu par un mensonge ; je ne le ferai pas. »

Sur l'échafaud, Charles-Henri Sanson se fit remettre l'épée.

« Allons, maître, frappez d'une main sûre ; quant à moi, je ne tremble point. »

Le bourreau le regarda étonné :

« Mais, Monsieur le chevalier, l'usage exige que vous vous mettiez à genoux. »

« L'usage aura tort pour cette fois ; c'est aux criminels à s'agenouiller. J'ai refusé de faire amende honorable ; j'attendrais la mort debout. »

Le bourreau fit voler l'épée avec tant de vigueur, que la tête resta sur les épaules et ne tomba que lorsque le corps s'affaissa ; pour venir rouler aux pieds des spectateurs

François-Jean Lefebvre de la Barre, était né en 1746 au château de Férolles-en-Brie ; il semble que la dégradation du calvaire ait été causée accidentellement par une voiture. La Convention le réhabilita le 15 novembre 1793.